

FORMATIONS DISCIPLINAIRES

Modèle de déclaration/lettre à signer

Questions à poser

NOUVEAUX PROGRAMMES :

NON AU DEVOIEMENT DE LA FORMATION DISCIPLINAIRE !

Nous sommes réunis dans le cadre des "formations" aux nouveaux programmes, devant entrer en vigueur à la rentrée 2016, sur tous les niveaux du collège. Cette décision fait écho à celle du gouvernement de mettre en place la réforme du collège sur les quatre niveaux également dès septembre 2016.

Ces décisions sont incompréhensibles et suscitent la colère d'une majorité des personnels : imposer la mise en place d'une réforme et de nouveaux programmes sur tous les niveaux de manière simultanée va entraîner une surcharge de travail incroyable pour tous les personnels concernés. Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que cette réforme du collège est rejetée par une majorité de la profession : baisse déguisée des horaires disciplinaires avec les EPI et l'AP, accompagnement personnalisé qui risque de n'avoir de personnalisé que le nom, EPI qui impose une vision de l'interdisciplinarité dévoyée, mise en concurrence des personnels... le passage en force voulue par la Ministre, sans écouter la voix des personnels, est choquant et relève d'une forme de mépris qui va laisser des traces dans les salles des professeurs. Or, l'amélioration du système éducatif ne peut se faire sans l'adhésion des personnels et la reconnaissance de leur professionnalisme.

Le placement de ces journées de formation le mercredi pose problème : il renvoie la formation en dehors du temps de service ce qui, en plus d'entraîner un alourdissement de la charge de travail, peut mettre en difficulté bon nombre de collègue dans leur organisation de vie personnelle et familiale.

Avant de commencer tout travail sur les programmes, il nous semble indispensable d'obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Si on a une heure de moins dans une discipline pour financer un EPI ou de l'AP, comment fait-on pour traiter l'ensemble des parties du programme ? Faut-il basculer des parties du programme sur l'année suivante/l'année précédente ? Des exemples précis peuvent-ils nous être communiqués ? Quel temps de concertation est prévu ?

- Comment fait-on pour mettre en place un programme de cycle 3 commun avec toutes les écoles primaires du secteur ?

Doit-on faire une réunion avec tous les professeurs de CM1 et CM2 ?

Doit-on se réunir entre nous et annoncer nos choix aux professeurs des écoles en conseil école-collège ? Quel temps est prévu pour ces concertations ?

- Les manuels seront-ils prêts ? Aura-t-on les crédits pour les acheter ? Sur tous les niveaux ?

- Comment traiter un programme en EPI dans sa globalité si tous les élèves ne suivent pas les mêmes EPI ?

- AP et EPI étant « inclus » dans les horaires disciplinaires, est-il nécessaire de les identifier dans les emplois du temps ?